



Ville de Mèze

N° 288

ARRÊTE MUNICIPAL

STATIONNEMENT INTERDIT RUE GARIBALDI

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SARL « ISOLATION DE LIMA FRERES » sise 17 avenue du général de Gaulle 34690 FABREGUES représentée par Mr DELIMA Carlos

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux 13 rue de la Tuilerie, concernant la création d'une terrasse tropéziennne, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit et réservé aux 2 véhicules de chantier sur 2 places de parking zone bleue rue Garibaldi, face à la rue de la Tuilerie, du mercredi 7 juin 2023, 07h00 au mercredi 12 juillet 2023, 19h00, **sauf les jeudis, jour du marché.**

Le permissionnaire est autorisé à stationner un véhicule de chantier rue du Collège à l'angle du 13 rue de la Tuilerie, du mercredi 7 juin au mercredi 12 juillet 2023, de 07h00 à 19h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par la SARL « ISOLATION DE LIMA FRERES » sise 17 avenue du général de Gaulle 34690 FABREGUES représentée par Mr DELIMA Carlos pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



Ville de Méze

N° 288

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 1^{er} juin 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

